



Spécial 87 : Assemblée Générale (Convocation)

Décembre 2013

Association des Anciens de Procida, Hoechst, Roussel, AgrEvo, ProdeTech
(diffusion générale)

Marseille, le 2 décembre 2013

Madame, Monsieur,

"Le changement, c'est maintenant !"

Et, il y a en a deux majeurs ; alors soyez particulièrement vigilants et réactifs :

- La **date** de la prochaine Assemblée Générale (AG) des membres de l'Association a été **avancée**.
- Le **déroulement en a été modifié**.

Elle se tiendra le :

Jeudi 16 janvier 2014

de 11 h à 12 h : Accueil, Émargements et Retrouvailles

de 12 h à 14 h : Buffet (*)

à 14 h 30 précises : ASSEMBLEE GENERALE

à 17 h : Suite des retrouvailles (pour celles et ceux qui souhaitent prolonger)

Lieu : Salle des Fêtes – 13112 LA DESTROUSSE

(à côté de la Mairie, comme l'an dernier)

(*) Pour permettre à nos adhérents "éloignés" de regagner leur domicile plus tôt en soirée et de profiter au mieux de notre moment convivial, nous avons remplacé le traditionnel Gâteau des Rois de fin d'AG par un Buffet.

Afin de faciliter l'organisation de celui-ci :

Merci de bien vouloir répondre impérativement et rapidement (avant le 15 décembre)

soit au questionnaire en ligne sur le site, soit par courriel, soit par téléphone, soit en renvoyant le bulletin-réponse du bas de la page annexe.

Si vous ne pouvez y participer, notamment ceux qui sont géographiquement très éloignés, manifestez votre intérêt à votre Association en nous transmettant votre pouvoir.

Pour vous y rendre

En venant de Marseille : A50/A501/A52 direction Aix-en-Provence, prendre la sortie 33 : Pas-de-Trets.

En venant d'Aix-en-Provence : A8/A52 direction Aubagne/Toulon, prendre la sortie 33 : Pas-de-Trets.

Au rond-point prendre à gauche, direction La Destrousse.



VOIR AU VERSO L'ORDRE DU JOUR

Dans le cas où il ne vous serait pas possible d'assister à cette Assemblée, vous pouvez soit :

- adresser le pouvoir à la personne de votre choix (attention limité à 2 pouvoirs par personne).
- adresser le pouvoir en blanc au Conseil d'Administration à l'adresse de l'Association qui les répartira.

Très cordialement,

Le Secrétaire.

POUVOIR

Je soussigné(e) donne pouvoir à de me représenter lors de l'Assemblée Générale des membres l'Association APHRAP qui aura lieu le Jeudi 16 janvier 2014 à 14h30 en la Salle des Fêtes de la Mairie de La Destrousse.

Il pourra prendre part en mon nom à toutes délibérations et au vote de toutes résolutions.

A....., le

Faire précéder la signature de la mention
« BON POUR POUVOIR »

Rappel : Les Membres affiliés ne peuvent prendre part au vote lors des Assemblées Générales.



Spécial 87 : Assemblée Générale (Convocation)

Décembre 2013

Chaque résolution fera l'objet d'un vote. L'ordre du jour est le suivant:

1° résolution : Rapports moral et d'activité.

2° résolution : Rapport financier : Présentation et Approbation des comptes de l'exercice 2013 et du Budget 2014.

3° résolution : Cotisations - Pour l'année 2015 la cotisation proposée est :
Membre de droit : Nouvel adhérent et Renouvellement 17 €.
Membre de droit : Pour un couple 24 €.
Membre affilié : 7 €

Rappel : Les cotisations de l'année 2014 ayant été votées lors de l'AG du 7 février 2013 (Membre de droit : simple 17 € ; couple 24 € et Membre affilié : 7 €) , vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir vos règlements.

4° résolution : Modification des Statuts : Articles 4.3.2/Collège 2 (Voir en annexe les Statuts actuels et le texte proposé).

5° résolution : Renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration

Questions diverses :

Projets d'animations 2014 et années suivantes.
Informations et échanges.
Autres questions.

Afin de faciliter la participation de chacun, l'Association propose de favoriser un covoiturage (*). N'hésitez pas à prendre contact avec l'Association au 06 22 21 43 21 ou directement avec l'une des personnes suivantes :

Robert Ametrano	(04 91 40 29 51)	Nadia Arpaja	(04 42 04 84 11)
Pierre Carles	(04 91 68 71 68)	Frédéric Cosmides	(06 16 40 84 56)
Jean-Claude Dervyn	(04 91 75 37 52)	Maurice Faure	(06 82 85 85 90)
Bernard Lachamp	(04 91 79 54 42)	Daniel Martinez	(04 91 89 34 53)
Jean-Marie Palun	(06 82 59 99 66)	Joseph Poveda	(04 66 59 64 72)
Gérard Riou	(06 14 84 46 44)	Jean-François Rocca	(06 81 50 88 40)
Gilbert Rols	(04 91 93 35 20)	Lucette Ronat	(04 66 59 15 54)
Michelle Verdaly	(04 42 82 06 36)	Jean-Michel Vigliano	(04 91 07 12 26)

(*) Rappel: L'APHRAP pourra octroyer une participation aux frais de déplacement (forfait de 60 €/véhicule) pour les adhérents qui viennent de loin (au-delà de 100 km) s'ils sont en covoiturage avec des Membres de droit.

Siège : Les Airelles, 3 rue Courencq - 13011 Marseille
Tél. : 06.22.21.43.21 - E-mail : association.aphrap@laposte.net
Notre site internet : <http://www.aphrapnautes.fr/wordpress/>
Responsable de la publication : Gérard RIOU



Modification des Statuts

Rejoindre les Membres affiliés en tant qu' "amis", pour des personnes "non issues de PHRAP", ne permet d'accéder qu'aux seules activités conviviales.

Nous proposons d'étendre cet accès à la complémentaire santé avec une cotisation pleine et nous proposons donc une modification des Statuts.

Cette modification pourrait être la suivante (texte souligné) :

4.3.2 / Collège 2 – Membres affiliés :

Ce collège est composé de tout membre remplissant les conditions précisées ci-dessous et ne peut pas comporter des membres pouvant relever du premier collège. Les membres de ce collège ne bénéficient que des droits expressément mentionnés pour leur collège et du devoir de verser une cotisation à taux spécifique, décidée par l'Assemblée Générale.

Ils pourront participer aux activités conviviales et sociales de l'Association mais ne pourront pas prendre part aux votes des Assemblées Générales. L'accès aux activités sociales nécessitera une cotisation pleine.

4.3.2.1 / Les conjoint(e)s des membres du Collège 1.

4.3.2.2 / Les conjoints veufs/veuves des membres du Collège 1 pour également conserver l'accès à certains avantages sociaux.

4.3.2.3 / Les amis des membres du Collège 1 présentés par deux parrains du Collège 1 et après accord du Bureau.



M, Mme (Nom, Prénom) :

assistera

n'assistera pas

au Buffet, avant l'AG. (cocher la case choisie)

et sera accompagné(e) : de : personne(s).